



COMMUNIQUE DE PRESSE



Réunions d'information sur la future charte du Parc national avec les élus du territoire

Le Parc national organise tout au long des mois d'avril et mai, en partenariat dans la grande majorité des cas avec les présidents des communautés de communes du territoire, des réunions d'information sur la charte. Ces réunions s'adressent à l'ensemble des élus des 152 communes concernées.

Ce sont en effet non seulement les maires mais tous les conseillers municipaux qui auront à décider de l'adhésion ou non de leur commune à cette charte.

Cette première étape a vocation à informer les participants sur ce qu'est la charte, sur ses objectifs, les grandes étapes de son élaboration, le calendrier général fixé par le législateur. Elle vise également à recueillir auprès des communes une information sur les initiatives et les démarches qu'elles ont engagées en matière de développement durable, et sur les thèmes qu'elles aimeraient voir aborder par la charte.

La concertation à proprement parler, préalable à l'élaboration de la charte, ne pourra être effectivement lancée que par le nouveau conseil d'administration du Parc et son président.

Le premier de ces rendez-vous est fixé au **13 avril, à Pourcharesses (château de Castanet)** et concerne la **communauté de communes de Villefort**. **La réunion commencera à 18h et se terminera à 21 h. Un point presse sera organisé à l'issue de ces réunions.**

Retrouvez sur le tableau joint et sur le site www.cevennes-parcnational.fr le calendrier de ces réunions.

Contact presse

Catherine Dubois

Tél : 04 66 49 53 48

Mob : 06 87 86 85 84

Fax : 04 66 49 53 02

Courriel : catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français de moyenne montagne, abrite une population et un patrimoine culturel spécifiques. Le cœur du Parc – 93 500 ha - compte 55 communes, l'aire optimale d'adhésion – 278 500 ha – en compte 152 . Une flore riche et diversifiée, 2 410 espèces animales – dont

les deux tiers des mammifères que l'on trouve en France -, un territoire chargé d'histoire caractérisent le Parc national des Cévennes. Il est classé réserve de biosphère par l'Unesco depuis 1985.

Parc national des Cévennes – 6 bis, place du Palais – 48 400 Florac
www.cevennes-parcnational.fr